

BUREAU DU 9 JANVIER 2018

<u>Présents</u>	Michèle BOURCET, Monique JOUBERT-LAURENCIN, Marie-Claude PAGNEUX, Agnès PELUS, Emily UNIA et Françoise BOSSAN Guy BILLOUDET, Daniel CLERE, René FEYEUX, Daniel GRAS, Henri GUILLERMIN, Gilbert JULLIN, Denis LARDET, Jean-Pierre MARGUIN, Paul MOREL, Michel NOVE-JOSSERAND, Dominique REPIQUET, Jean-Claude THEVENOT, Bertrand VERNOUX, Jean-Marc WILLEMS et Philippe COILLARD
<u>Excusés</u>	Andrée TIRREAU et Dominique SAVOT
<u>Services</u>	Fabienne MICHEL
<u>Secrétariat</u>	Marie-Alice BALSA

CALENDRIER DES INSTANCES

Intervention de Guy BILLOUDET (cf. calendrier et diaporama).

Le Président précise que le calendrier prévisionnel des instances du 1^{er} semestre 2018 sera transmis par mail aux membres du Bureau et aux mairies.

NOUVEAU LOGO

Intervention de Guy BILLOUDET (cf. document).

Le Président informe le Bureau que le choix définitif a été fait après présentation par la commission « communication » des deux logos encore en lice.

La couleur du nouveau logo sera retravaillée avec le prestataire ce jeudi 11 janvier.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 16 JANVIER 2018

Intervention de Guy BILLOUDET (cf. diaporama).

Concernant le point sur la compétence GEMAPI, le Président informe le Bureau que deux délibérations seront nécessaires.

1. Désignation des délégués communautaires au Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (16 titulaires et 16 suppléants).
Ces délégués viennent en remplacement de ceux des 8 communes adhérentes (Boissey, Chavannes/Reyssouze, Chevroux, Gorrevod, Pont-de-Vaux, Reyssouze, Saint-Bénigne et Saint-Etienne/Reyssouze).
2. Mise en place d'une taxe dédiée à la compétence GEMAPI.
S'agissant du financement de cette compétence, les communes ou les EPCI à fiscalité propre qui exercent la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations peuvent instituer et percevoir une taxe facultative et plafonnée à 40 € / habitant.

Avec cette nouvelle compétence, le Président fait part au Bureau que la participation au Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze sera versée par la Communauté de Communes en lieu et place des 8 communes adhérentes.

Un point restera à examiner : le transfert de tout ou partie des missions liées à la GEMAPI à un syndicat de communes ou un syndicat mixte.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

▪ **Intervention de Daniel CLERE**

✓ Temps d'activités périscolaires (TAP)

A la suite du passage à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018 et à la décision d'arrêter les TAP, les communes doivent délibérer en ce sens.

▪ **Intervention de Bertrand VERNOUX**

✓ PLUi

Les cartes communales ont été transmises à toutes les communes.

Une réunion publique aura lieu le jeudi 25 janvier à 19H00 à l'espace du Chêne à Manziat. Un courrier sera adressé à tous les habitants de la Communauté de Communes.

▪ **Intervention de Guy BILLOUDET**

Le Président informe le Bureau que la commune de Pont-de-Vaux accueillera une étape du critérium du Dauphiné le mercredi 6 juin prochain : départ du contre la montre vers Louhans. Le budget prévisionnel s'élevant à 30 000 €, le Conseil Départemental de l'Ain et la Communauté de Communes subventionneront l'opération pour 12 500 € chacun.